



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVAUX

séance du 11 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juin à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de Mouvaux se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2025

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Thomas DESMETTRE, Mmes Marie PLANTAIN, M. Jérémie STELANDRE, Mme Sandrine DELSALLE, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mme Marie CHAMPAULT, M. Joseph SANSONE, Adjoint.

M. Bernard BATAILLE, Mme Véronique CANONNE, M. Guillaume COSTA, Mmes Marycke CUYPERS, Cécile DA SILVA, Nathalie DERYCKE, Constance DUBUS, M. Pascal GHEYSENS, Mmes Nathalie GILMANT, Florence GOSSART, MM. Romain KALLAS, Stéphane LEBON, Christian MAUCONDUIT, Jean-Marc MEURISSE, Mmes Isabelle TASSART, Anne-Sophie TOULEMONDE, M. Franck TRAJBER, Mme Christel WILLOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Eddie BERCKER (pouvoir à M. DURAND, Maire), Mmes Emmanuelle DUPREZ (pouvoir à M. DESMETTRE), Laurence LEPLAT (pouvoir à M. BATAILLE), M. Anthony PODGORSKI (pouvoir à Mme PLANTAIN).

Absents excusés : M. François CARTIGNY et Mme Véronique HOSTI.

### **N° 2025-06-15 / TARIFS ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Mme Sandrine DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibérations en date du 14 juin 2023 et du 11 décembre 2024, le Conseil Municipal a adopté les droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	A compter de l'année scolaire 2023/2024		
	1 <sup>ère</sup> inscription	2 <sup>ème</sup> inscription et suite	Tarif adulte ( ≥ 18 ans )
<b>MOUVALLOIS</b>			
Disciplines collectives	<b>40 €</b>	<b>20 €</b>	<b>60 €</b>
Instrument	<b>70 €</b>	<b>45 €</b>	<b>110 €</b>
2 <sup>ème</sup> instrument	<b>70 €</b>	<b>45 €</b>	<b>110 €</b>
<b>NON MOUVALLOIS</b>	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte ( ≥ 18 ans )
Disciplines collectives	<b>110 €</b>		<b>130 €</b>
Instrument	<b>270 €</b>		<b>310 €</b>
2 <sup>ème</sup> instrument	<b>270 €</b>		<b>310 €</b>

Il était demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 9€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Après avis favorable de la commission Culture-Animation du 4 juin 2025, il vous est proposé de préciser le terme de « 2<sup>ème</sup> inscription et suite » et de le remplacer par « Inscription *deuxième enfant de la famille et suite* » pour plus de clarté sur la tarification appliquée, comme suit :



Tarifs droits d'inscription	A compter de l'année scolaire 2025/2026		
<b>MOUVALLOIS</b>	1 <sup>ère</sup> inscription	<b>Inscription 2<sup>ème</sup> enfant de la famille et suite</b>	Tarif adulte ( ≥ 18 ans )
Disciplines collectives	<b>40 €</b>	<b>20 €</b>	<b>60 €</b>
Instrument	<b>70 €</b>	<b>45 €</b>	<b>110 €</b>
2 <sup>ème</sup> instrument	<b>70 €</b>	<b>45 €</b>	<b>110 €</b>
<b>NON MOUVALLOIS</b>	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte ( ≥ 18 ans )
Disciplines collectives	<b>110 €</b>		<b>130 €</b>
Instrument	<b>270 €</b>		<b>310 €</b>
2 <sup>ème</sup> instrument	<b>270 €</b>		<b>310 €</b>

Il est demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 9€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

#### ADOPTE

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE DE MOUVAUX  
Eric DURAND

Le secrétaire de séance  
Romain KALLAS